Équitable

Fonds d'obligations de l'Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – Aperçu du fonds des fonds de placement garanti de l'Équitable 31 décembre 2025

Faits saillants (au 31 décembre 2025)

Date de création du fonds :	septembre 2013	Catégorie d'actif :	Revenu fixe canadien
Valeur totale :	39 956 635 $	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,11 %
Valeur unitaire de l'actif net :	11,34 $	Géré par :	L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada
Nombre d'unités en circulation :	3 524 289	Taux de rotation du portefeuille :	81,78 %
		Placement minimal :	25,00 $

Disponibilité du produit : Fonds de placement garanti de l'Équitable – Catégorie placement, Catégorie succession, Catégorie protection

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds d'obligations de l'Équitable investit dans un portefeuille diversifié de titres de créance libellés en dollars canadiens, y compris des obligations d'État et des titres de créance de sociétés. Le portefeuille peut comporter une exposition limitée aux actions privilégiées, aux titres de créances étrangères ou aux obligations à rendement élevé.

L'objectif du fonds est principalement de générer un revenu.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2025)

1. Gouvernement du Canada 1,50 % 01-jun-2031
2. Gouvernement du Canada 3,00 % 01-jun-2034
3. Gouvernement du Canada 3,25 % 01-déc-2034
4. Gouvernement du Canada 1,25 % 01-jun-2030
5. Gouvernement du Canada 2,75 % 01-déc-2055
6. Province de Québec 6,25 % 01-jun-2032
7. Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 3,55 % 15-sep-2032
8. Gouvernment du Canada 3,25 % 01-déc-2035
9. Province de Québec 3,50 % 01-déc-2048
10. Province de Québec 4,40 % 01-déc-2055

Nombre total de placements : 103 titres.

Les 10 principaux placements représentent 27,78 % du fonds.

Quel est le degré de risque?

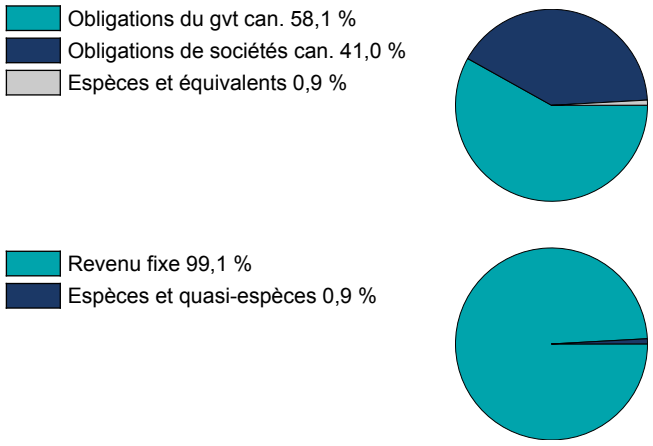
La valeur de votre placement peut diminuer.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Principaux risques liés aux placements : risque lié au crédit, risque de taux d'intérêt, risque lié à l'émetteur, risque lié aux prêts de titres

Pour obtenir une description complète des principaux risques, veuillez consulter les dispositions du document Contrat et notice explicative.

Répartition des placements (au 31 décembre 2025)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour les personnes détenant un contrat de la catégorie Placement. Votre rendement réel dépend de votre catégorie de garantie et de votre situation fiscale.

Les rendements indiqués sont après déduction du RFG.

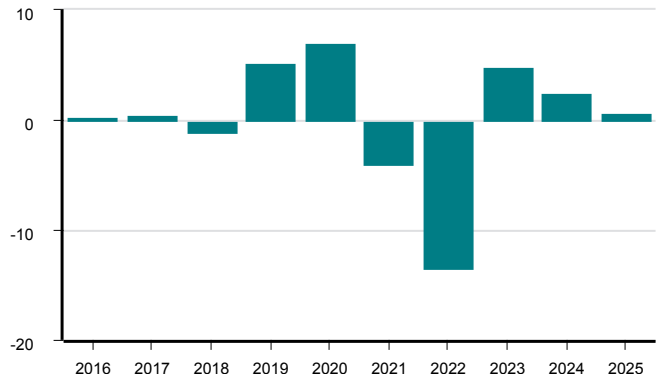
Notez que cela n'est pas indicatif du rendement du fonds futur.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 $ dans le fonds il y a 10 ans détient maintenant 1 013,89 $. Ce montant correspond à une moyenne de 0,14 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Depuis les 10 dernières années, on remarque 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué sur une période de 10 ans.



Fonds d'obligations de l'Équitable

Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – Aperçu des fonds de placement 31 décembre 2025

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Des frais de garantie sont imputés pour la catégorie Succession et la catégorie Protection. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les dispositions du document Dispositions du contrat et notice explicative.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu courant plus élevé que les taux du marché monétaire et qui sont prêts à accepter la fluctuation des cours
- désirent équilibrer leurs actions en portefeuille par le biais de placement à revenu fixe
- recherchent un portefeuille d'obligations aux dates d'échéance différentes

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	De 0 % à 5 % du montant que vous investissez, comme négocié avec votre conseillère ou conseiller.	Lorsque vous achetez des unités du fonds, toute commission dépassant 0 % est déduite de votre dépôt. Elle est versée à votre conseiller et son agence générale gestionnaire. Il n'y a pas de frais quand vous vendez les unités de fonds.
Option de rétrofacturation sur trois ans (CB3)	Vous n'avez pas à payer de frais lorsque vous vendez les unités de fonds.	Lorsque vous achetez le fonds, il n'y a pas de frais initiaux. L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission initiale pouvant aller jusqu'à 3,5 %. Si vous vendez les unités au cours des trois années suivant la date du dépôt, votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de sa commission initiale à l'Équitable.
Option de rétrofacturation sur cinq ans (CB5)	Vous n'avez pas à payer de frais lorsque vous vendez les unités de fonds.	Lorsque vous achetez le fonds, il n'y a pas de frais initiaux. L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission initiale pouvant aller jusqu'à 5,6 %. Si vous vendez les unités au cours des cinq années suivant la date du dépôt, votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de sa commission initiale à l'Équitable.

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, les frais d'assurance et les frais d'exploitation ainsi que tout RFG du fonds sous-jacent. Il comprend également le coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Vous ne payez pas ces frais directement; cependant, ils auront pour effet de réduire le rendement de votre placement. Des frais supplémentaires s'appliqueront à la catégorie Succession et à la catégorie Protection qui sont payés à même le contrat chaque mois, ce qui mène à un taux de rendement net légèrement inférieur. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter les dispositions du document Dispositions du contrat et notice explicative.

Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même le RFG. Vous ne payez pas ces frais directement.

	Garanties		Frais de gestion	Frais d'assurance	RFG	Frais de la garantie
	Échéance	Décès				
Catégorie Placement	75 %	75 %	1,84 %	0,08 %	2,11 %	-
Catégorie Succession	75 %	100 %	1,84 %	0,08 %	2,11 %	0,20 %
Catégorie Protection	100 %	100 %	1,84 %	0,08 %	2,11 %	0,40 %

Autres frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat.

Et si je change d'idée?

- Vous disposez de deux jours ouvrables pour changer d'idée concernant la souscription de votre contrat ou toute directive donnée. Cette période commence à la première des dates suivantes : la date à laquelle vous recevez la confirmation ou cinq jours ouvrables après que la confirmation a été envoyée.
- Vous devez nous envoyer une demande par écrit pour annuler.
- Si vous annulez le contrat, vous recevrez le moins élevé des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.
- Vous récupérerez tous les frais d'acquisition ou les frais que vous avez payés.

Pour de plus amples renseignements

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le document Dispositions du contrat et notice explicative des fonds de placement garanti de l'Équitable.

Équitable
1, chemin Westmount Nord
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Sans frais : 1 800 668-4095
Courriel : gestiondupartimoineindividuel@equitable.ca
Site Web : equitable.ca/fr